



ARRETE N° 2024-AR-192

**Arrêté de délégation de signature de Madame la Présidente
au Responsable du service Système d'information**

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre, et de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

VU la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment l'article 2,

VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 septembre 2020, relative à l'élection de Madame la Présidente,

VU la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU l'organigramme des services du SDEC ÉNERGIE au 2 avril 2024.

CONSIDERANT que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs et aux responsables de service.

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la gestion administrative et la marche quotidienne des activités du syndicat, en donnant délégation de signatures pour certains actes.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE donne délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur François THOMAS, Responsable du service Système d'information, pour ce qui concerne les actes listés dans le tableau récapitulatif, joint en annexe.

AR Préfectoral
le 18/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240416-24AR0192H1-AR

ARTICLE 2

En l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent mentionné à l'article 1, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions, et en son absence ou en cas d'empêchement également, par la personne désignée à l'article 2 de son propre arrêté.

ARTICLE 3

En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 susvisé, lorsque les agents visés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt, ils en informent Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas pouvoir exercer leurs compétences. Ils s'abstiennent de donner des instructions aux personnes placées sous leur autorité relativement à ces questions.

ARTICLE 4

La délégation prendra effet à compter de la date de notification de ce présent arrêté aux intéressés.

Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée et prend fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services du SDEC ÉNERGIE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée au Préfet du Calvados, représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public de la paierie département de rattachement du syndicat, et sera mis en ligne sur le site internet.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à Monsieur François THOMAS et Monsieur Jérôme DANIEL.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Caen, le **1 6 AVR. 2024**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Notifié à Monsieur François THOMAS

Le *18/04/2024*

Signature :

Notifié à Monsieur Jérôme DANIEL

Le *16 avril 2024*

Signature :

Mis en ligne sur le site internet du syndicat www.sdec-energie.fr le **1 8 AVR. 2024**

Transmis à la préfecture le : **1 8 AVR. 2024**

Exécutoire le

1 8 AVR. 2024

AR Préfectoral
le 18/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240416-24AR0192H1-AR



Le directeur de l'énergie

[Faint signature]

TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier/convention...)	PRESIDENTE dans la limite des délégations reçues du Comité Syndical Catherine GOURNEY-LECONTE (par délégation et par empêchement, Philippe LAGALLE)	VICE-PRESIDENTS			DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Alban RAFFRAY	DIRECTION GENERALE			DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Ressources et Concessions Jérôme DANIEL	RESSOURCES ET CONCESSIONS				SYSTÈME D'INFORMATION Responsable Système d'Information François THOMAS	ADMINISTRATION FINANCES			CONCESSIONS Directrice Concessions Sylvie DURAND	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Réseaux et Transition Energétique Stéphane LEBARBIER	RESEAUX				TRANSITION ENERGETIQUE		
		VP en charge du domaine d'activité	VP en charge des travaux sur les réseaux électriques	VP en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse		Responsable Secrétaire Général / Assemblées	Responsable Communication	Responsable Qualité et RGPD		Directrice Administration - Finances	Responsable Finances	Responsable Marchés Public	Responsable Ressources Humaines et Moyens généraux		Directrice Réseaux	Responsable Réseaux électricité	Responsable Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse			Responsable Réseaux mobilité durable	Directrice Transition Energétique	Responsable Efficacité énergétique et production EnR	Responsable Dynamiques territoriales et Innovation			
		Philippe LAGALLE Rémi BOUGAULT Jean-Yves HEURTIN Cédric POISSON Marc LECERF Jean-Luc GUILLOUARD	Gérard POULAIN	Jean LEPAULMIER		Nathalie NIGAIZE	Sandrine MARIE-LE BRUN	Yann LEBOUTEILLER		Cécile DEMARQUE	Jean-Lionel CAPELLE	Léa QUENOUALT	Sandrine BONNEGENT		Directrice Réseaux	Responsable Réseaux électricité	Responsable Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse			Responsable Réseaux mobilité durable	Héliène CHAUVEAU	Jérémy BREDIN	Guénaëlle CARLIER			
Gestion des compétences :																										
Conventions d'accueil des stagiaires	X																									
Courriers de réponse demandes de stage																										
Réponse à une demande de formation hors CREP																										
Réponse à une demande de préparation de concours/examens																										
Courrier de réponse aux candidats à une offre d'emploi																										
Temps de travail :																										
Validation d'une demande de télétravail																										
Validation d'une demande préalable de réalisation d'heures supplémentaires																										
Validation d'une déclaration d'heures supplémentaires pour missions "classiques"																										
Validation d'une déclaration d'heures supplémentaires pour missions exceptionnelles																										
Demande d'alimentation CET																										
Santé et sécurité :																										
Validation du plan d'évacuation																										
Déclaration d'accident de travail	X																									
Divers :																										
Ordres de mission pour les déplacements professionnels de l'ensemble des agents ainsi que les états de frais de déplacements afférents																										
Concessions																										
Courrier de validation des tarifs d'usagers des DSP de distribution de gaz.	X																									
Travaux sur les réseaux et transition énergétique																										
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage accordée après délibération du Bureau Syndical ou décision de la Présidente	X		X	X																						
Convention de DTMO pour les projets photovoltaïques portés par les collectivités (neufs ou grosses rénovations)	X																									
Livrables CEP (livrables CEP 2, résultats thermo IR, enregistrement des températures...)																						X				
Note d'opportunité EnR (Photovoltaïque, Réseau de chaleur, Bois-énergie)																						X				
Appels à cotisations résultant de conventions précédemment signés par Mme la Présidente (CEP, groupements d'achats, PACTE, DEI, etc)																						X				
Rapports annuels Régie ENR																						X				
Courriers informant des titres des forfaits d'exploitation ENR (PV ou bois), liés à des transferts de compétences (et non à des conventions)																						X				
Imprimés divers pour l'organisation de réunions																						X				
Imprimés divers pour mise à jour de document pédagogiques, tels bons A tirer de la Maison de l'Energie																						X				
Courriers remis à des participants de formations techniques																						X				
Courrier de déclaration préalable de travaux et documents CERFA associés	X		X	X																						
Conventions de servitude légale (signature scannée), de servitude de droit commun (protocole d'accord, actes notariés, conventions)	X		X	X																						
Plans de prévention annuels entreprises	X		X	X																						
Procès-verbal de mise à jour des données du site dédié au guichet unique				X																						
Pénalités pour retard - travaux, études, fournitures...					X																					
Ordre de fixation pour l'achat de gaz naturel ou d'électricité sur les marchés (sur mandat de la CAO)																						X				
Courrier aux prestataires, partenaires et fournisseurs dans le cadre des missions habituelles de Moe ou de Moa																						X				
Courrier suite demande information CU/PC ou besoin extension																						X				
Courriers courants à Enedis et concessionnaires dans le cadre de l'instruction technique des dossiers																						X				
Convocation réunion de chantier ou préparatoire aux travaux																						X				
Bordereau ou courrier envoi plan récolement Enedis /Orange + communes, enquêtes satisfactions																						X				

X pour les enquêtes des webinaires